

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes

Six Mois..... 2 fr. 50

Un An..... 5 —

Autres Départements;

Six Mois..... 3 fr. —

Un An..... 6 —

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL
76, Rue Sainte-Elisabeth, 76
ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Nous commencerons dans
un de nos prochains numéros

Le Drame de la rue Clignancourt

roman inédit

Par LEMOUSSEL

et nous publierons prochaine-
ment un grand roman local de
nos collaborateurs Numa et
Delmorès.

CHRONIQUE PARISIENNE

La semaine politique est occupée
à Paris par les élections municipa-
les, et en Province par le voyage du
Président de la République.

Nous espérons que les Parisiens
sauront faire leur devoir, et débar-
rasseront la capitale de toutes les
pieuvres boulangistes.

Quant aux voyage Présidentiel,
nous n'avons pas à en parler; il
ressemble au voyage précédent,
qui ressemble lui-même à son aîné.

C'est toujours la même chose, à
quelques degrés d'enthousiasme
près.

Les esprits sont toujours portés
vers la manifestation ouvrière du
premier mai.

Nous pouvons y puiser un grand
enseignement. Pendant que cer-
taines puissances monarchiques com-
me l'Allemagne, l'Italie préparent
les mesures les plus violentes pour
réprimer le mouvement qui peut se
produire, la République Française
ne semble pas s'émouvoir d'une
agitation basée sur des revendica-
tions, légitimes en principe.

Il faut reconnaître une puissance
et une vitalité sociales en France
que sont loin de posséder nos vain-
queurs d'hier.

Certains écarts de conduite sont
très possibles dans ces grandes
manifestations ouvrières. Doivent-
ils être de nature à motiver des dé-
ploiements de force comme le fait
l'Allemagne? Nous croyons au
contraire qu'ils n'auront d'autres
résultats que de faire naître le dé-

sordre et de l'augmenter.

Le mouvement du premier mai
n'aura pas les conséquences favo-
rables qu'en attendent les travailleurs,
mais s'il ne produit pas de bien, il
ne nous paraît pas de nature à faire
grand mal; nous ne voyons
pas pourquoi on songerait à l'inter-
dire.

Les expérimentations, même
quand elles sont tumultueuses,
même quand elles ne peuvent pas
produire de résultat immédiat,
servent souvent d'enseignement
pour l'avenir. Il est vrai qu'on n'en
profite pas toujours.

Les travailleurs français sauront
dans tous les cas qu'ils sont dignes
de la plus grande liberté et prou-
veront qu'ils savent mettre le droit et
la légitimité de leurs revendications
au-dessus de la force brutale et des
moyens violents.

Crispi, abandonné par ses anciens
alliés, commence à perdre la tête.

Nesachant plus de quel côté orien-
ter sa politique, il s'en prend à tort et
à travers à tous ceux qui se permet-
tent de le critiquer et qui trouvent
que tout n'est pas pour le mieux
dans la plus aimable des Italies.

Il aura beau faire, il ne rendra
pas la richesse aux malheureuses
villes de l'Italie que sa ligne de
conduite a complètement ruinées.

Il aura beau expulser des journa-
listes étrangers qui n'ont eu d'au-
tre tort que de mettre le doigt sur
la plaie italienne il ne parviendra
pas à la guérir, et les finances du
royaume seront toujours en aussi
mauvais état.

Ce ne sont pas les avances plus
ou moins intéressées qu'il fait au
gouvernement français qui sau-
ront sa situation gravement com-
prise.

Expulsez ceux qui ne pensent pas
et ne disent pas comme vous, il
restera assez d'Italiens pour nous
faire connaître la vérité, si triste
soit-elle pour vous, signor Crispi!

Nous allons nous faire l'écho d'un
bruit qui a pris une certaine consis-
tance, bien qu'il ne soit peut-être
qu'un simple canard d'outre-Rhin.

Monsieur Guillaume consentirait
à la rétrocession de l'Alsace-Lor-
raine contre l'abandon pour nous des

provinces Tonkinoises, qui devien-
draient colonies Allemandes.

Si le gouvernement Français son-
geait à développer et améliorer le
sort de notre colonie algérienne,
qui pourrait être si belle et si floris-
sante, nous ne ferions aucune opo-
sition à ce projet, s'il existait ja-
mais. Le Tonkin qui ne nous a
encore rapporté que des sacrifices
d'hommes et d'argent considérables
ne semble pas devoir être d'un bon
profit avant de longues années, qui
nécessiteront toujours de grandes
dépenses.

La plus belle pensée du gouver-
nement Ferry sera abandonnée sans
regrets par beaucoup de républi-
cains. Nous ne voyons aucun incon-
vénient à en faire cadeau à l'empe-
reur d'Allemagne, en échange de
nos provinces alsaciennes.

La question de la limitation de la
durée des heures de travail pour
l'ouvrier est une de celles qui inté-
ressent le plus directement les tra-
vailleurs.

Les adversaires des différents
projets prétendent que ce serait
porter atteinte à la liberté du travail.
Nous ne comprenons pas comment.

Chaque individu peut produire
une certaine somme de travail utile;
exiger davantage de lui, c'est préju-
dicier à sa santé, sans profit, car il
est hors de doute que lorsqu'il aura
dépensé tout ce qu'il peut donner,
il ne sera plus capable de rien pro-
duire. Cela est si vrai, qu'on a re-
marqué avec raison que ce sont
souvent les meilleurs ouvriers qui
font le lundi et s'amuse le plus.

Pourquoi? Pour une excellente
raison. Ayant dépensé plus qu'ils ne
peuvent le faire comme travail, ils
se sont fatigués plus vite, et il est
indispensable qu'ils prennent plus
de distraction ou de repos que
ceux qui ont moins donné. Cela est
élémentaire.

En limitant à huit ou neuf heures
la durée du travail, l'ouvrier sortira
de son atelier moins fatigué, moins
lassé, moins usé même, il aura four-
ni un très bon travail, et il pourra
recommencer le lendemain dans
les mêmes excellentes conditions
de la veille. Il pourra travailler six
jours par semaine au lieu de cinq,
produira donc autant et son travail

sera beaucoup plus utile et com-
plet.

On objecte encore que l'ouvrier
travaillant moins d'heures devra
moins gagner.

C'est une erreur.

Produisant mieux, puisqu'il tra-
vaillera avec toutes ses forces, sans
être fatigué outre mesure, il devra
être mieux rémunéré et il devra
gagner en neuf ou huit heures ce
qu'il gagne aujourd'hui en dix ou
douze heures.

Tout le monde y trouvera son profit,
même les patrons qui conserveront
plus longtemps de bons ouvriers et
qui auront du travail mieux fait et
plus important.

La Chambre de l'Etat de Massa-
chusetts (Etats-Unis) vient de voter
une loi fixant à neuf heures la durée
du travail pour les travaux publics.

Nous espérons qu'elle aura des
imitateurs dans les Parlements Eu-
ropéens.

L. R.

LA PAIX UNIVERSELLE

La question du désarmement général
dont on avait parlé lors de la réunion de
la conférence de Berlin est-elle une
utopie ou peut-elle entrer dans le domaine
des choses praticables?

Nous n'hésitons pas à nous ranger du
côté de la deuxième alternative.

Oui, nous croyons qu'il est possible
d'arriver à la solution d'une idée, qui au-
rait pour conséquence immédiate la paix
universelle.

Le seul obstacle sérieux est la mau-
vaise foi que chaque nation suppose être
l'apanage de sa voisine. Il est certain
que si la France, trop confiante dans la
bonne foi d'un Caprivi ou d'un Crispi
quelconque, désarmait demain, rien
n'empêcherait l'Allemagne ou l'Italie qui
n'aurait désarmé qu'à demi, de pénétrer
chez nous après demain et d'annuler
notre pays.

Réciproquement, l'Italie et l'Allemagne
pourraient redouter la même attaque de
la France de la Russie ou de l'Autriche.
Il faut donc trouver un moyen qui soit
assez puissant pour empêcher de pareilles
surprises de se produire.

Il y en a un d'une efficacité incontes-
table.

Il faut établir entre toutes les puis-
sances qu'on a qualifiées ou qui se sont qualifiées
grandes, une barrière infranchis-

sable, un territoire neutre.
Il ne faut pas que l'Allemagne borde
la France et puisse faire pénétrer chez
elle en une heure tout un corps d'armée;
il ne faut pas que la Russie soit limitro-
phe de l'Autriche et de l'Allemagne; il
faut que l'Autriche comme l'Italie soient
complètement isolées.

Et pour cela que faut-il faire? Etablir
autant de petits Etats indépendants et
de neutres qu'il en faudra pour séparer
les grandes puissances.

Le système que nous allons préconiser
soulèvera peut-être bien des tempêtes.

L'orgueil national en souffrira peut-
être. Qu'importe? Il faut voir la ques-
tion de plus loin. Il faut s'élever au-dessus
de ces sentiments exagérés ou du chauvinis-
me outré, ne tendent rien moins qu'à
entretenir chez tous les peuples des idées
belliqueuses de revanche et d'éloigne-
ment continu.

Les peuples doivent au contraire se
rapprocher sans cesse, chercher à s'unir
le plus possible pour appeler la réalisa-
tion prompte et sérieuse de ce grand dési-
dératum, la Paix universelle.

Quel que soit le pays qui fera l'aban-
don d'une faible partie de son territoire,
c'est un sacrifice nécessaire, dont il pour-
ra être fier. Ce sacrifice sera du reste
d'autant moins douloureux qu'il assurera
aux habitants de ce territoire neutre une
existence indépendante, un gouverne-
ment autonome, un chez soi qu'ils n'ont
pas et qui ne leur sera pas plus désavan-
tageux que le régime qu'ils peuvent subir
aujourd'hui.

Il faut qu'une Conférence Internatio-
nale, convoquée spécialement, provoquée
au besoin par les membres des Parlements
Européens, adhérents à la Ligue de la
Paix universelle, avec l'adhésion de leurs
gouvernements respectifs, assure la neutra-
lité des pays qui séparent les grandes
Puissances.

Les Gouvernements Européens procla-
meraient par exemple la neutralité de
l'Alsace-Lorraine pour séparer l'Allema-
gne de la France, de l'ancienne Savoie
pour isoler la France de l'Italie, de la
Lombardie et de la Vénétie pour faire
de l'Italie une nation à l'abri d'une ten-
tative guerrière de l'Autriche, de l'ancien-
ne Pologne et du duché de Posen, pour
empêcher le voisinage trop rapproché de
la Russie, de l'Autriche et de l'Allema-
gne, etc.

Les grandes Puissances y perdraient
une faible partie de leur territoire; mais
outre la perspective d'une vie heureuse
et tranquille pour les habitants de ces
territoires neutralisés, ce sacrifice serait
amplement compensé par les économies
énormes que pourraient supporter les
budgets militaires Français, Allemand,

déshonneur tant de facilités et de bien-être
dans la vie. Au jeune homme qu'elle aimait
malgré tout de toutes les forces de son âme
elle avait donné un cœur encore vierge d'a-
mour vrai; à Philippe Morin elle avait li-
vré pour de l'argent un corps qu'elle mépri-
sait elle-même.

Alexis avait parlé de son amour pour la
jeune fille à ses parents, bons et honnêtes
ouvriers comme lui; mais lorsque ceux-ci
eurent appris qu'elle continuait une vie
déshonorante, malgré les intentions et les
prières de leur fils, ils lui déclarèrent que
jamais ils ne voudraient entendre parler
d'elle.

En vain, Alexis supplia Eveline de
rompre ouvertement avec son patron,
cette dernière prétendit qu'elle cherchait
à reconquérir sa liberté, qu'il était dif-
ficile de le faire brusquement, qu'il s'en
rapportait à elle. Alexis, malgré son vi-
lent amour, dut se contenter de ces ré-
ponses et de ses vagues promesses.

Peu après ces événements, Philippe Morin
mourut, laissant Eveline libre, mais cette
dernière allait cruellement expier la lâcheté
qu'elle avait eue de ne pas avoir reconquis
sa liberté d'une façon plus honorable.

Huit jours après les funérailles du négo-
ciant, auquel avait succédé son neveu, l'ate-
lier venait de fermer et Alexis remontait le
faubourg avec Eveline, heureuse d'être rede-
venue libre. Elle espérait qu'il reviendrait
sur ses précédentes déclarations, qu'il lui
pardonnerait toute sa conduite, et qu'elle
pourrait vivre avec lui, soit comme femme,
soit comme maîtresse.

Alexis était triste; il repassait dans sa pen-
sée toutes les circonstances de la vie d'E-
veline; il souffrait de voir qu'elle n'avait pas
eu le courage d'être redevenue honnête par
la seule force de sa volonté. Il se disait qu'une
femme qui préférerait, par inertie de carac-

Russe, Italien, etc.

On nous objectera que les petites puis-
sances monarchiques, même et quoique
neutres, en admettant que quelques uns
de ces pays neutralisés adoptent le régime
monarchique, auront toujours une ten-
dence à se mettre du côté des gouverne-
ments qui leur assurent la possibilité
de goûter plus longtemps au gâteau auto-
ritaire. La Belgique par exemple, monar-
chique et cléricale, quant à son gouverne-
ment tout au moins, est plus disposée à
s'allier avec la monarchie qu'autori-
taire Allemagne qu'avec la République
Française.

Cela pourrait être vrai, et si les grandes
Puissances ne savent pas se confédérer
toutes pour maintenir énergiquement la
neutralité d'un petit Etat indépendant,
quelque soit le régime gouvernemental
qu'il ait choisi, la neutralité inscrite dans
les traités deviendrait évidemment illu-
soire.

Mais la Constitution de ces Etats neutres
amènerait forcément l'établissement d'un
arbitrage international. On pourrait
ainsi voir bientôt la cessation complète
des guerres, que la haine, les vengean-
ces et aussi l'emploi de certains procédés
chimiques tendent à rendre de plus en
plus effrayantes, de plus en plus meur-
trières et exterminatrices.

D'un autre côté, en employant dans le
commerce, l'industrie, l'agriculture les
milliards, perdus annuellement dans les
budgets militaires, on sortirait un peu de
cette vie de misères, et de pauvreté, dans
laquelle sont plongés tant de malheureux
peuples.

Dans tous les cas, nous faisons un
pressant appel aux Amis de la Paix uni-
verselle pour étudier cette proposition,
et nous laissons aux Puissances, désireuses
d'assurer sincèrement la paix, le soin de
la mettre en pratique.

Louis ORY.

QUESTIONS SOCIALES

LA MANIFESTATION DU 1^{er} MAI

Dans la plupart des villes ouvrières du
monde entier le prolétariat s'organise
pour la manifestation socialiste du pre-
mier mai en faveur de la journée de
8 heures et de ses corollaires: l'interdic-
tion du travail de nuit et le repos d'un
jour par semaine.

En Autriche-Hongrie, aux Etats-Unis,
ce jour-là, considéré comme fête de
travail, les ateliers seront désertés et le
travail partout suspendu. Ailleurs, comme
en Belgique et en Angleterre, c'est dans
la rue par des défilés et des meetings mon-

stres le déshonneur à l'accomplissement des
devoirs que comporte un amour partagé ne
devait pas lui offrir dans l'avenir beaucoup
de garantie de fidélité. Elle avait été lâche
une première fois, pouvait-elle être certain
qu'elle aurait plus de fermeté et qu'elle se-
rait moins lâche avec lui.

Ces doutes absorbaient ses idées.
En vain elle lui avait juré que depuis
qu'elle le connaissait, ses relations avec son
patron avaient été tout autres qu'auparavant.
Il la croyait par moments, par moments
aussi il doutait. Il l'aimait assez pour la
croire, mais l'ombre de Philippe Morin, voi-
lant le corps d'Eveline, se présentait quel-
quefois devant ses yeux, et les pleurs qu'il
repandait lui prouvaient que malgré toute sa
volonté il doutait encore.

Pourquoi n'avait-elle pas pris d'elle-même
la résolution de quitter l'homme qui l'avait
compromise aux yeux de celui qu'elle ai-
mait?

O femmes! si vous comprenez les consé-
quences de vos moments de faiblesse et des
actes qu'ils vous font commettre, vous hésite-
riez, ou vous essayeriez de racheter, aus-
térieux que l'occasion se présenterait, le mo-
ment d'erreur et d'égarement dans lequel
vous vous êtes trouvées.

Le commencement de la route fut triste.
Au bout de quelques instants, Eveline en-
tama la conversation et lui fit part de ses
projets d'avenir. Alexis la laissa parler, mais
quand elle eut fini, le sourire qu'il poussa et
les larmes qui lui vinrent aux yeux, montrè-
rent bien à la jeune fille qu'il n'était pas
convaincu de la réalisation de ce qu'elle dési-
rait.

(A suivre)

Feuilleton du RÉVEIL ROANNAIS

EVELINETTE

Nouvelle inédite (1)

Par Louis ERRE

Philippe Morin, le fabricant de cartonnage
bien connu du faubourg Saint-Martin, occu-
pait dans ses ateliers une vingtaine d'ou-
vriers et autant d'ouvrières.

Habitué à voir satisfaire tous ses caprices,
grâce à son immense fortune, il considérait
son personnel comme un peuple lui appar-
tenant et dont il pouvait user et même abu-
ser à son gré. Valait-il mieux? Était-il plus
mauvais en cela que la plupart de ses con-
frères? Il serait difficile de le démontrer.
Nous croyons volontiers que l'influence du
patron est énorme sur les ouvrières, et
qu'elle est souvent la cause directe de la
chute du plus grand nombre.

Entre le renvoi immédiat, c'est-à-dire la
misère et ses suites, et l'obligation de céder
au désir bestial de l'individu que le destin
lui a imposé pour lui assurer son pain quo-
tidien, l'ouvrière peut-elle hésiter longtemps?
Elle finira par succomber; et, alors qu'elle
aurait pu dans d'autres conditions être une
honnête femme, une épouse dévouée, une
mère de famille aimante et aimée, elle ne
sera plus que le jouet des hommes, qui la
précipiteront rapidement au fond du gouffre
qu'elle aura laissé creuser devant elle.

Reproduction interdite, sans autorisation de
l'auteur.

REVUE HEBDOMADAIRE

tres que les prolétaires affirmeront leur volonté de limiter à 8 heures par jour l'exploitation capitaliste de la classe ouvrière.

En Allemagne, les deux principaux chefs socialistes, Bebel et Liebknecht, députés, s'élèvent contre le chômage du premier mai.

Ils prétendent, sans doute avec juste raison, qu'il serait préjudiciable au parti socialiste allemand de ne pas travailler ce jour-là. Ils n'en sont pas moins partisans de la manifestation du premier mai à laquelle ils recommandent de prendre part le soir par des punchs, des banquets, des conférences et des réunions.

Le gouvernement allemand redoute beaucoup cette manifestation et pour la faire avorter et chercher à détruire la discipline qui règne dans le *Parti ouvrier*, il annonce qu'il abrogera bientôt la loi contre les socialistes.

En France, dans toutes les grandes villes, de nombreuses réunions préparatoires ont déjà eu lieu, et le *Parti socialiste français*, par l'organe de ses meilleurs représentants, a publié le manifeste suivant :

Pour le jeudi 1^{er} mai 1890, une manifestation ouvrière des deux mondes a été décidée par le Congrès international de Paris (1889), à l'appui de la réduction de la journée de travail à huit heures, de la limitation du travail des femmes et des enfants, de l'interdiction du travail de nuit, de la suppression des bureaux de placement et du marchandage, etc.

C'est au nombre de plusieurs millions que, sortant des ateliers, par des meetings ou des délégations aux pouvoirs publics, les travailleurs de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre, de Hollande, de Suisse, d'Espagne, d'Italie, de Danemark, et des Etats-Unis d'Amérique, s'apprêtent, le premier mai prochain, à revendiquer pacifiquement ces réformes indispensables.

Travailleurs de France, qui avez toujours été l'avant-garde, vous serez cette fois encore à la hauteur de votre tâche. Conscient de son droit et dédaignant des provocations, chacun sera au rendez-vous de sa classe et du parti socialiste et fera son devoir.

Le Groupe socialiste de la Chambre
Ferroul, Boyer, Baudin, Lachize, Thivrier, Franconie, G. Glusker.

Le Conseil national du Parti ouvrier
Camescasse, Crépain, S. Dereure, J. Guesde, P. Lafargue, Lainé.

Le Groupe socialiste du Conseil municipal de Paris
Daumas, Longuet, Chauvière, A. Humbert, Vaillant.

Le Comité Révolutionnaire Central
Baudin, Lachize, députés, Chauvière, Vaillant, conseillers municipaux, Landrin, secrétaire.

Nous ne savons pas bien dans quelles conditions exactes se fera à Roanne la manifestation du premier mai.

Samedi dernier, a eu lieu à Venise une réunion préparatoire et privée, dont le but était bien de prendre à ce sujet les premières décisions.

Cette réunion était organisée par la *Fédération locale des chambres syndicales ouvrières*; 300 citoyens environ y assistaient.

Plusieurs orateurs ont parlé en faveur de la manifestation et de l'adhésion de la classe ouvrière de notre ville à cette manifestation.

La manifestation locale a été décidée en principe par le chômage du premier mai.

Une commission d'initiative et de propagande a été nommée.

Nous ne connaissons pas d'autres décisions. On nous permettra maintenant de faire une réflexion personnelle.

Nous comprenons la *manifestation* et nous la trouvons bonne. C'est le seul moyen de pouvoir, dans les deux mondes, sommer les divers gouvernements blancs, roses ou rouges que les peuples salarient, de faire quelques réformes indispensables en faveur de ceux qui toujours produisent tout et qui souvent ne jouissent de rien.

Cette manifestation du premier mai, ce chômage d'un jour, cette *fête du travail* possède en outre l'avantage d'être un moyen légal et pacifique.

Au surplus cette décision internationale de ne pas travailler à heure dite, de revendiquer tous en même temps des droits légitimes, seule est sublime et grande !

N'est-il pas beau de voir le même jour les prolétaires du monde entier se tendre la main au-dessus des frontières pour demander aux pouvoirs publics un peu plus de liberté, un peu plus de justice !

Cette conscience des masses inspire une telle confiance en l'avenir, que les gouvernements autoritaires ont pris peur et annoncent déjà qu'ils ne toléreront aucune manifestation.

Peut-être des turbulents et des agitateurs impatients, inexpérimentés, jetteront-ils quelque désordre au milieu de cette manifestation ? Cela est possible, mais en tous les cas peu certain et peu probable.

Car la classe ouvrière comprend sagement, d'une façon précise, la manifestation du premier mai.

Comme on sait partout ce que signifie le chômage de ce jour-là, elle estime évidemment qu'il suffit que les *travailleurs ne travaillent pas*, qu'ils restent en masse chez eux, le premier mai, pour que la manifestation soit imposante et complète.

C'est du moins notre avis.

Quoique radical ou socialiste, on peut être pour ou contre la manifestation, on peut la comprendre ou l'admettre d'une façon ou d'une autre. C'est pour cette raison que nous tenons à déclarer en terminant que ce que nous venons de dire exprime une opinion personnelle et peut très bien ne pas exprimer celle de tous nos collaborateurs et de tous nos amis.

Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de les entretenir aujourd'hui de deux faits qui ont une certaine importance. D'ailleurs ils en jugeront par eux-mêmes, car si cette semaine nous en parlons dans notre journal c'est uniquement pour les livrer à leur libre appréciation.

L'honorable et dévoué citoyen dont nous suivons habituellement l'inspiration et l'expérience, étant absent, nous ne savons pas si nous donnerons exactement la note juste et le développement nécessaire, mais en tous les cas nous pouvons assurer à nos lecteurs que nous livrons à leurs méditations des faits authentiques et des détails exacts.

Voici ce dont il s'agit :

Vous savez que l'organisation de la manifestation du 1^{er} mai est dans l'air. C'est d'autant plus la question du jour que le gouvernement opportuniste de la République ne veut pas en entendre parler.

Néanmoins tous les ouvriers en parlent et tous les socialistes s'en occupent. Ici nous ne voulons pas décider si oui ou non cette manifestation est légitime.

Nous voulons seulement constater que la *Fédération des Chambres syndicales de Roanne* avait organisé pour samedi une réunion préparatoire et privée à laquelle elle avait convoqué tous les ouvriers syndiqués de notre ville. Le but, qui tout le monde pouvait connaître, y compris M. le Sous-Préfet, était de délibérer sur cette manifestation.

Comme lieu de réunion, la *Fédération* avait choisi la grande salle des Prud'hommes, laquelle est accordée à tous ceux qui la demandent. M. le Sous-Préfet, apprenant cela, arriva samedi à l'hôtel-de-Ville et, avec une grande vivacité dans l'expression et une grande colère dans les yeux, tint à peu près ce langage à M. le Maire qui aurait peut-être bien fait de lui répondre sur le même ton :

Le gouvernement ayant décidé de s'opposer à toute manifestation sur la voie publique à l'occasion du premier mai, j'ai l'honneur (ou peut-être bien le plaisir) de vous apprendre que si vous consentiez pour ce soir le prêt de la salle des Prud'hommes ou de n'importe quel autre bâtiment communal aux syndicats ouvriers de Roanne, vous commettiez une violation flagrante des *instructions ministérielles* (1) et vous mériteriez *ipso facto* une suspension immédiate (en attendant une exécution capitale).

En présence de cette déclaration quel que peu étonnante d'un fonctionnaire parlant au nom d'un gouvernement républicain, M. Auboyer ne put que demander à M. le Sous-Préfet un ordre écrit et réunir en petit comité d'amis les membres du conseil pour leur demander un avis sur cette situation.

Après avoir télégraphié probablement un peu partout, M. le sous-préfet adressa dans la soirée son *ultimatum* écrit à M. le Maire.

Lorsque il eut longuement discuté avec ses amis du Conseil, M. Auboyer acquiesça à la certitude que l'affaire n'était pas assez importante pour créer en ce moment une question de principe et soulever, à la veille du Concours régional, un conflit avec l'administration centrale. Il céda encore une fois, et il fit comprendre aussitôt la situation, toute particulière, aux membres de la *Fédération syndicale* qui s'empressèrent alors de dégager sa responsabilité en se passant de la salle des prud'hommes et en retenant la salle de Venise où a eu lieu la réunion.

L'administration voulant éviter cette réunion ou plutôt la rendre impossible, fut donc déçue. Elle l'inquiétait cependant beaucoup, car le soir M. le Sous-Préfet et M. le Commissaire se promenaient impatiemment sur la place Dorian, curieux de savoir ce qui se passait dans cette réunion et ce qui se disait à sa tribune.

M. le Commissaire se détachant du Sous-Préfet qui attendait les nouvelles, vint plusieurs fois à la porte de la salle pour voir si l'entrée lui était possible, mais il se vit toujours impitoyablement refuser une introduction par du tout gênante, mais certes un peu trop *indiscret* !

Voilà le fait.

Que pensera-t-on de l'autorité légale d'un Maire ? Viendra-t-on nous parler encore de l'*autonomie communale* ? Soutiendra-t-on que la liberté existe pour les municipalités ?

Les bâtiments communaux n'appartiennent plus sans doute aux communes ! Un Conseil municipal n'est plus qu'une cinquième roue à un char et c'est évidemment M. Constans qui est le grand maître de la France !

On ordonne à M. le Maire de ne pas s'occuper de la manifestation. C'est M. Constans qui le veut.

Mais M. le Maire en prêtant une salle à une *Fédération* ou un *comité quelconque* doit-il savoir quel est le but ou quelles sont les intentions de ce comité ou de cette *Fédération* ?

Ce n'est pas son affaire. Cela ne le regarde pas. Et puis la *manifestation* est donc un si grand crime ? Sommes-nous comme en Allemagne, sous la tyrannie d'un empereur, et nous trouvons-nous moins libres qu'en Angleterre, sous le règne de la monarchie ? Mystère et opportunisme !

Enfin la morale de tout cela est facile à comprendre. On voudrait, quelque part, révoquer M. le Maire, dissoudre le Conseil, nommer une commission opportuniste qui ferait le *Concours régional*. On recevrait alors un ministre, on ferait de la propagande, etc., on espérerait voir bientôt à l'hôtel-de-Ville un Conseil composé de MM. Raffin, Revon, Auloge et

autres audifredistes.

Vains efforts ! Peines inutiles ! On ne réussira pas, car l'on compte sans le Conseil général et la Chambre des députés où la question serait immédiatement portée.

Arrivons maintenant à l'autre fait dont nous voulons parler.

Il y a quelques jours encore se trouvait au nombre des sergents de ville un agent qui s'occupait beaucoup plus de politique *opportuniste* que de son service. Ce monsieur tenait dans les établissements publics, où il passait la majeure partie de son temps, une conversation de plus en plus injurieuse sur le Conseil et sur M. le Maire qu'il ne cessait de critiquer et d'insulter.

Cela n'était rien. Quand en a raison et lorsqu'on a une conscience nette et droite, on ne s'inquiète guère des insultes et des calomnies.

Mais l'agent F... ne s'en tenait pas là, et, lui, qui voulait juger ses maîtres, fut bientôt jugé.

Il s'occupait d'un genre de police que l'on appelle vulgairement chantage et que le Code punit de plusieurs mois de prison.

Or, l'autre jour, une preuve irréfutable, une plainte accablante arriva dans les bureaux du Commissaire central d'abord et sous les yeux de M. le Maire en suite.

A la suite d'une rixe où fut malheureusement mêlé un jeune adepte de *Bellone*, l'agent F... dressa procès-verbal sur l'affaire en général et contre M. C. G. en particulier. Le lendemain il vint demander à ce dernier une gratification *honnête*, en prétextant qu'il ne pouvait pas se charger sur son rapport. M. C. G. l'envoya évidemment promener.

L'agent F... furieux, insultait à chaque instant la personne en question, et tout dernièrement encore, devant témoins, en plein café, se livrait sur son compte à des propos injurieux.

M. C. G. l'apprit et déposa une plainte régulière, laquelle a motivé la révocation de ce drôle de policier qui aurait bien voulu faire accepter sa démission et cacher sous quelques prétextes politiques sa mise à la porte de l'hôtel-de-Ville.

Que vont dire les journaux ennemis ? L'*Union* sera muette. Elle ne dira certainement pas que *Rainery*, qui n'était pas un des nôtres, se trouvait encore bien plus propre que cet homme, chargé de faire respecter la loi.

Mercredi dernier, à 6 heures du soir, nous avons eu la douleur d'accompagner à sa dernière demeure le citoyen Chanteret, un de nos plus sérieux et plus actifs conseillers municipaux socialistes.

Déjà depuis de longs mois, une maladie qui ne pardonne pas tenait cloué au lit de mort cet honnête ouvrier, ce bon et dévoué citoyen que la démocratie roannaise regrettera longtemps.

Modeste et humble, Chanteret avait fait ses preuves de militant socialiste. Il était un de ceux qui ont les premiers organisé à Roanne le parti socialiste, fondé les chambres syndicales ouvrières et créé les sociétés coopératives.

Guidé par des idées humanitaires et justes, il était avant tout socialiste pratique et contribuait de son mieux à l'avènement de toutes les améliorations prévisibles. Ame généreuse, il a dans maintes circonstances, au détriment de ses intérêts personnels, pris la défense des travailleurs, ses frères, ses collègues et ses amis.

Aimé et respecté de tous ceux qui l'ont connu, il a été accompagné au Champ du repos par une foule nombreuse et recueillie, malgré un mauvais temps fâcheux, une pluie incessante.

Au Cimetière, un de ses bons amis, le citoyen Calais, a retracé en quelques paroles émues sa vie, sans tâche, toute de labeur et de privations.

C'est une perte douloureuse que fait en lui le *Parti ouvrier*. Les hommes intègres et dignes comme Chanteret sont rares.

Aussi ce n'est pas sans émotion que nous jetons d'ici quelques fleurs sur sa tombe à jamais fermée.

Si le *Journal de Roanne* avait mieux connu le citoyen Chanteret, il en aurait parlé plus sérieusement dans son numéro de jeudi.

CONSEIL GÉNÉRAL

Session d'Avril

La session d'avril des Conseils généraux s'est ouverte lundi dernier.

Nous n'avons aucun incident à signaler. Les séances du conseil général de la Loire ne présentent aussi rien de bien saillant. Nous pouvons dire toutefois que les chemins de fer locaux ont offert au Conseil général certaines difficultés.

Seuls MM. Bourgnel et Bouvet, malades, n'assistèrent pas aux séances. M. Brossard, secrétaire présidait.

Voici le compte-rendu sommaire des séances du Conseil général :

Séance de Lundi

Plaques indicatives. — Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Raymond, Thiollier et Levat, le Conseil a voté la pose de plaques indicatives à l'intersection des routes départementales et des chemins vicinaux.

Courses de Fours. — Le conseil renvoie à la Commission compétente une proposition de M. du Chevalard qui demande que l'on introduise dans le règlement des Courses de Fours une disposition générale admettant tous les petits fermiers ou petits propriétaires à la cinquième course.

Actuellement, peuvent seuls prendre part

à cette course les fermiers et petits propriétaires n'exploitant pas plus de 20 hectares de terrain.

Séance de Mardi.

Concours régional. — Dans cette séance, M. Auboyer a demandé au nom de la commission des finances de voter un crédit de 200 francs pour achat de médailles à décerner aux exposants du Concours de Roanne.

M. Raymond s'est opposé au vote de ce crédit, prétextant que le Conseil ayant déjà voté 20.000 francs cette somme était suffisante.

A ce propos M. du Chevalard fait remarquer que le Concours de Roanne est un Concours général et non pas un Concours régional.

M. le Préfet est d'un avis contraire. Finalement il est décidé d'écarter au ministre de l'Agriculture pour savoir la vérité.

Ajournée d'abord, la proposition de M. Auboyer a été votée dans la séance de jeudi.

Dans la séance de mardi la proposition de M. du Chevalard relative aux courses de Fours a été adoptée.

Au sujet de l'érection de la statue de Bous singault, M. Auboyer a présenté un rapport, adopté par le Conseil, aux termes duquel le soin de statuer sur la souscription qui devra verser le département est laissé à la Commission.

Séance de mercredi

Le Conseil général a voté mercredi une rectification de chemin entre Villefontaines et le Tilleul, et ce après la lecture d'un rapport rédigé par M. de Viry et une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Auboyer, Brossard, Bouchet-Laroche et de Sugny.

Séance de jeudi

Cette séance est la dernière et la plus importante de la session.

Le Conseil adopte d'abord un vœu de M. Bourgnel tendant à interdire la chasse à la bécasse en dehors du temps ordinaire de la chasse.

Sur un rapport de M. Taravellier, on ajourne le projet de création d'hospices cantonaux.

On augmentera seulement la partie du crédit du service médical affectée à l'achat de médicaments.

M. Colombet présente ensuite, d'accord avec ses collègues socialistes, un vœu ayant pour but de demander la mise en adjudication des bureaux de tabac. Avec la plus-value on élèverait les retraites des vieux employés de l'Etat.

Chemins de fer départementaux. — Ces affaires expédiées, ainsi que plusieurs autres n'intéressant pas notre région, les soumissionnaires du réseau départemental sont invités à déposer leurs soumissions sur le bureau du Conseil général.

M. le Président ouvre les plis et en donne ensuite la lecture.

Voici celle de la Société générale des chemins de fer économiques qui a fait le plus fort rabais et qui a été proclamée concessionnaire :

Ligne de St-Etienne à St-Symphorien. — Prix total, 1.939.596 fr. — Prix kilométrique, 61.070 fr.

Ligne de St-Etienne à Valfleury. — Prix total, 1.039.347 fr. — Prix kilométrique, 58.064 fr.

Ligne de la Talaudière à Pélussin. — Prix total, 2.095.360 fr. — Prix kilométrique, 53.248 fr.

Ligne de Boën à St-Just-en-Cheval. — Prix total, 1.788.430 fr. — Prix kilométrique, 51.063 fr.

Ligne de Veauce à St-Galmier. — Prix total, 231.541 fr. — Prix kilométrique, 73.273 fr.

Ligne de Roanne à St-Germain-Laval. — Prix total, 2.209.356 fr. — Prix kilométrique, 52.807 fr.

Ligne de Roanne à Thizy. — Prix total, 996.648 fr. — Prix kilométrique, 48.617 fr.

Ligne de Valfleury à Rive-de-Gier. — Prix total, 1.299.702 fr. — Prix kilométrique, 74.781 fr.

Ligne de Pélussin à Bourg-Argental. — Prix total, 1.448.809 fr. — Prix kilométrique, 65.016 fr.

Prix total du réseau : 14.485.665 fr. 62 c.

Voici maintenant la nomenclature des localités qui d'après le projet, seront desservies par ces lignes départementales :

St-Etienne, l'Etrat, la Villardière, le Coin, Saint-Heand, les Barques, la Gimond, Chevières, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Symphorien-sur-Coise.

La Talaudière, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarey, La Terrasse-en-Doizieu, Pavezin, Pélussin.

La Garde, Macias, Saint-Apollinaire, Saint-Julien-Molins-Molette, Bourg-Argental ; Valfleury, Saint-Romain-en-Jarey, Saint-Genis-Terme, Rive-de-Gier ;

Veauce, Saint-Galmier ; Boën, La Bouteresse, Arthun, Bussy, St-Germain-Laval, Grézolles, Jure Saint-Just-en-Cheval ;

Roanne, Perreux, Montagny, Le Coteau, L'Hôpital, Saint-Symphorien-de-Lay, Crozet, Saint-Just-la-Pendue ;

Panissières, Sainte-Agathe, Montchal, St-Alban, Villefontaines, Saint-Jean, Bully, Danzé Amions, Saint-Germain-Laval.

Cette fois la question des chemins de fer départementaux est dans une bonne voie. Cependant tout n'est pas terminé, et un journal de St-Etienne dit avec raison :

« La concession n'a pas, en effet, de caractère définitif, parce que l'établissement de ces chemins de fer locaux est subordonné à cette condition que le département s'engage jusqu'à concurrence de 10 centimes — soit environ une annuité de 450.000 francs pendant 90 ans, — à charge par l'Etat de concourir, lui, par une annuité de 400.000 francs à la création du réseau. »

Si la somme de ces deux annuités n'arrive pas à couvrir les frais d'abaissement, la convention deviendra caduque.

Il convient d'observer, d'autre part, que le rabais consenti par la Société adjudicataire ramènera à 7 centimes environ la part contributive du département, un centime supplémentaire restant affecté au monorail de Fours à Panissières.

Cette grave question épuisée, M. Chollet soumet au Conseil une demande de subvention pour le concours de tir et de gymnastique, qui se tiendra à St-Etienne, les 15, 16 et 17 août 1890.

M. Girodot demande un crédit de 3,000 francs.

M. Chollet trouve que cette somme est de beaucoup trop élevée.

Après une courte discussion, le Conseil vote une somme de 500 francs.

La séance et la session se terminent par un vœu présenté par M. Girodot et demandant qu'aucun impôt ne soit établi sur les soies étrangères à leur entrée en France. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Le soir, à 7 heures, les membres du Conseil général ont reçu M. le Préfet de la Loire dans les salons du restaurant Danancher où un dîner a eu lieu.

L'œuvre importante de cette session le vote du premier réseau des chemins de fer départementaux.

A L'HOTEL-DE-VILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 1890

La séance est ouverte à 8 heures 45.

Tout d'abord la partie de la salle réservée au public est occupée. Au moins 500 citoyens ont tenu à assister aux délibérations du Conseil municipal.

M. le Maire étant retenu au Conseil général, la séance est présidée par M. Guillemet, adjoint.

M. Lafont, absent, s'est fait excuser.

M. Gouttenoire ne pouvant prendre part aux travaux du Conseil, a motivé son absence par une lettre adressée à M. Guillemet.

M. Aulas est nommé secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance. Le procès-verbal est approuvé sans discussion.

Aussitôt après, M. Guillemet prononce d'une voix calme et sympathique les paroles suivantes :

Messieurs, avant d'entamer l'ordre du jour, laissez-moi vous exprimer les regrets que nous éprouvons de la mort de notre collègue et ami Chanteret.

Le *Journal de Roanne* disait ce matin : « Les bons s'en vont. Il ne pensait pas si bien exprimer notre pensée. »

Oui, Chanteret fut un des bons parmi les meilleurs du *Parti ouvrier*, et pendant ces quinze dernières années de luttas prolétaires, il s'est toujours placé au poste plus avancé.

Il a été d'un bon exemple. Souvenons-nous des conseils qu'il donnait à ses amis plus jeunes.

Ne dérangez jamais, disait-il, c'est à dire, suivez toujours la discipline socialiste. Vous aurez tout à l'heure l'occasion de suivre la recommandation de Chanteret. Faites-le, et ce sera le premier hommage rendu par le Conseil à la mémoire de notre regretté ami.

Tout le monde approuve ces paroles sincères. Chacun se souvient que Chanteret en était digne.

On passe ensuite à la discussion de l'ordre du jour.

Affaires diverses. — La première affaire relative à l'ouverture du Boulevard du Marais et à la cession gratuite du terrain par M. du Marais est renvoyée à la commission compétente. Le Conseil adopte les devis de construction d'un mur de clôture et décide que la somme nécessaire sera prise sur les fonds libres.

Le Conseil émet ensuite divers votes favorables au sujet de l'élargissement de la rue des deux faubourgs et de la rue Rabelais et du prolongement de la rue Carnot.

Un autre vote est émis par le Conseil en faveur du règlement de la mitoyenneté du mur de clôture de l'école de la rue des Aqueducs.

Nous n'insisterons pas sur ces votes qui ne sont que de simple formalités.

Distribution d'eau. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la distribution d'eau et sur la canalisation.

M. Guillemet donne la parole à M. Fortier-Beaulieu, qui a fait un rapport au nom de la commission.

On sait que la canalisation a été donnée par adjudication à M. Gibault, de Paris.

Dans son rapport très développé et très intéressant, M. Fortier-Beaulieu dit que la question est aujourd'hui de savoir s'il faut adopter pour les tuyaux des joints en caoutchouc ou des joints en plomb. M. Fortier-Beaulieu propose au Conseil d'adopter les joints en caoutchouc.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Guillemet, Augé, Besacier, Garnier, Grosselin, Fortier-Beaulieu, le Conseil décide que les joints en caoutchouc seront seuls admis.

Asile de Vieillards. — On se souvient qu'il y a quelques jours a eu lieu le Concours pour la construction d'un Asile de Vieillards.

Le plan dressé par M. Michaud a été adopté.

Dans cette séance, le conseil homologue le rapport présenté à ce sujet par le jury.

Lycée de garçons. — M. Martin, entrepreneur de menuiserie au Lycée, demande le remboursement de son dixième de garantie. Après une courte explication de M. Garnier, ce remboursement est refusé.

Aliénés. — L'envoi d'un nommé Massard dans un établissement d'aliénés est décidé. Il s'élève une discussion à propos d'un autre aliéné nommé Labouré, actuellement interné dans une maison de Lyon qui réclame pour cela à la ville une somme annuelle.

M. Besacier soutient que Labouré n'est pas aliéné et que sa famille le réclame. Il cite à ce sujet une pétition signée par plusieurs voisins.

D'autre part, une lettre de Lyon affirme que Labouré est fou furieux.

Finalement cette question est renvoyée à la Commission.

Mais, en revanche, les militaires de la classe 1885, ayant effectivement accompli plus de trois années de service, peuvent obtenir des congés pour affaires personnelles d'une durée de trois mois.

Quand aux hommes de la classe 1883, ce ne sera qu'à dater du 1^{er} novembre prochain qu'il pourra leur être délégué des congés de cette nature, s'ils sont encore sous les drapeaux.

Association des Artistes Roannais. — Samedi 19 avril 1890, Victor ou l'Enfant de l'Aveugle, drame en 5 actes; Les Forfaits de Pipermans, vaudeville en 1 acte. Salle de Vemise.

Classe 1870. — Pendant le banquet donné par un groupe de cette classe une collecte a été faite au profit du monument des combattants de 1870 qui a produit la somme de 18 fr. 25, une pour le bureau de bienfaisance 7 fr. 50, une dernière pour le sou des écoles laïques, 7 fr. 50, qui ont été versées à qui de droit.

Combattants de 1870-71. — La quête que nous avions annoncée pour le monument des Combattants de 1870-71 a commencé la semaine dernière.

Les quêteurs ont reçu partout l'accueil le plus empressé, chacun en versant son obole s'est fait un devoir de les encourager et de les remercier de leur généreuse initiative. En quelques heures et en quelques maisons ils ont recueilli des sommes relativement considérables; c'est de bon augure pour l'avenir et pour le résultat final; nous n'en avions jamais douté.

Il n'est pas douteux que tout le monde comprend l'intérêt attaché à cette œuvre, car ce monument est destiné à embellir une des places de la ville et à honorer la mémoire des braves tombés sur le champ d'honneur; il tracera leur devoir aux générations futures en leur rappelant la conduite de leurs aînés; ce sera à la fois, un souvenir et une douce espérance.

Voici les résultats obtenus à ce jour :

Subvention du conseil municipal de Roanne.....	2000 »
Subvention du conseil général.....	1000 »
Subvention du conseil municipal de Villeurbanne.....	100 »
MM. Tatond et Longefay ont recueilli dans la rue du Collège.....	334 »
Dans la rue des Bourrasnières.....	271 »
Une liste déposée chez M. Perrin, coiffeur, rue Bourgneuf.....	50 »
MM. Trochard et Narbont ont recueilli dans le quartier du Bassin une première liste de.....	95 50
M. Chazelle, maire de St-Jodard, a versé le produit d'une liste de souscriptions présentée dans sa commune M. Gacarré, maire de St-Priest-la-Roche.....	38 »
Et M. Déchavanne de l'Hôpital.....	3 50
Une liste déposée chez M. Delille, coiffeur au Coteau, a produit.....	45 60

MM. Tatond et Longefay, ont recueilli cette semaine, une liste de la place du marché, rue Nationale et rue Ste-Elisabeth..... 537 50

MM. Bénat et Céron ont recueilli une première liste dans les rues Mably, Fontenille, place de la Basculle, route de Paris et route de Charlieu..... 287 85

M. E. Berthier a recueilli..... 64 »

MM. Trochard et Narbont ont recueilli une deuxième liste dans le quartier du Bassin..... 76 25

Collecte faite au banquet des conscrits de la classe 1870, a produit..... 18 25

Cet exemple de vraie confraternité aura son écho.

Une liste déposée chez M. Joannet, cafetier au Coteau, a produit la somme de 15 fr. 50.

Des souscriptions à domicile auront lieu prochainement au Coteau, par les soins de M. Coutant, adjoint, assisté de MM. Bonnet et Delille, membres de la Société des Combattants de 1870-71.

M. Auboyer s'est occupé sérieusement du monument des Combattants au Conseil général.

Voici la liste des souscriptions qu'il a pu obtenir :

Auboyer, maire de Roanne.....	200 »
Lucien Theillier.....	10 »
Raymond, sénateur.....	20 »
Chollet, député.....	20 »
Souhet aîné, député.....	10 »
Travellier, député.....	10 »
Barret.....	5 »
Brunon.....	20 »
Gardan.....	5 »
De Viry.....	50 »
Bouchet-Laroche.....	10 »
Neyrand, député.....	50 »
Du Chevallard.....	50 »
De Sugny.....	50 »
Baron De Rochetaillée.....	50 »
Chardon.....	20 »

Il est bon d'ajouter que les Conseillers généraux qui ne figurent pas ci-dessus ont promis de souscrire et de faire souscrire leurs amis dans leurs communes respectives.

Le concert de l'Harmonie. — La matinée musicale organisée par l'Harmonie Roannaise a obtenu le plus légitime succès. Un public nombreux y assistait. Nous avons remarqué la présence de M. Auboyer, maire, de M. Guilleminot, adjoint, et de M. Gontennoire, conseiller municipal.

Nos musiciens ont été chaleureusement applaudis.

Nous avons entendu avec plaisir le désopilant M. Reivoult, qui a su charmer tous les spectateurs et laisser à Roanne un bon souvenir.

Le vaudeville, *La Bonne à Ventre*, a été assez bien enlevé par M. Dumas et M. M^{me} Barriquet.

Nous ne devons pas oublier le jeune A. M., un violoniste d'avenir, que tout le monde a applaudi.

M. M. B. et M. M. D., ont eu aussi leur part de succès.

Le piano était tenu par M^{me} Guilleminot, qui a rempli cette tâche difficile avec un talent rare et une grâce exquise.

Nous dirons en somme que cette matinée musicale a complètement réussi et que nous voudrions voir l'Harmonie en donner ainsi plus souvent.

Le théâtre du faubourg Mulsant. — La Société dramatique a joué pour la troisième fois dimanche dernier, *Les Maris de Strasbourg*, le grand drame patriotique et militaire de M. G. Champagne.

Les membres de la Société dramatique sont aujourd'hui de véritables artistes, et ils ont joué ce drame, en 5 actes et 11 tableaux, avec un réel talent.

Nous citerons MM. Monteret, Germain Noël, Mayengon, Perrolon, Bernicat, Brugère dont tous les efforts sont vraiment dignes d'éloges.

M^{mes} Eugénie, Edouard, Bruyère sont maintenant des actrices accomplies.

Nous complimenterons à ces dames et surtout à M^{me} Edouard qui était une Maria Williams charmante.

Nos artistes amateurs ont fait dimanche salle comble, et ce n'était que bien mérité. La pièce a été bien rendue. Ce n'est pas que nous aimions beaucoup ce drame, car nous ne sommes pas du tout partisan du chauvinisme outré professé par son auteur, mais cependant nous sommes heureux d'avoir assisté à sa représentation de dimanche soir. Il y a des scènes vraiment pathétiques qui malgré tout nous touchent, et, au théâtre, il est toujours agréable de voir couler des larmes sur les joues roses de quelques charmantes voisines qui voudraient bien consoler quelques voisins complaisants !

Nous ne savons pas quelle nouvelle pièce la Société dramatique nous donnera, mais nous lui souhaitons néanmoins un succès semblable avec un autre drame aussi émouvant.

Alcazar Valentino. — Ces jours derniers, les roannais ont pu passer à l'Alcazar Valentino cinq ou six bonnes soirées.

M^{me} Fournier a montré qu'elle pouvait faire quelque chose; elle a engagé quelques artistes d'une valeur certaine, incontestable. Les frères Delville sont des duettistes excentriques comme on en voudrait applaudir souvent.

Visconti, le célèbre Visconti qui était demeuré à l'Eden de St-Etienne et que nous avons vu il y a un an à Paris, au Cirque d'Hiver, n'est certainement pas le premier venu.

Durant plusieurs soirées, il y avait, nous dit-on, grande foule à l'Alcazar, pour le voir et le laisser à chaque instant.

Visconti est en ce moment à Genève. Avec plusieurs autres artistes qui n'étaient pas à dédaigner, il y avait à Valentino une bonne troupe digne à n'en pas douter d'une bien plus grande scène.

D'autres débuts sont annoncés. Espérons que maintenant M^{me} Fournier fera toujours aussi bien les choses et nous permettra d'entendre plus souvent quelques artistes de mérite.

Foires de la Semaine. — Dimanche 20, Vendange, Jarnosse, Vivans.

Lundi 21, Belleroche, Violey.

Mardi 22, Pradines (marché aux vins), St-Forgeux-Lespinaise.

Mercredi 23, Saint-Germain-Laval.

Vendredi 25, Régnay, St-André-d'Aponch.

Aux cultivateurs. — Un homme compétent en la matière recommande les variétés suivantes comme étant les meilleures pommes de terre potagères :

JAUNES RONDES. — *Bonne Wilhelmine*, hâtive, tubercules nombreux, moyens, chair ferme et jaune. — *Modèle*, demi-tardive résistante à la maladie, peu productive; tubercules moyens, très lisse. — *Jaune ronde hâtive*, très précoce, lisse, excellente.

Flocon de neige, jaune pâle, belle forme, chair blanche, farineuse, un peu rosée, produits abondants, précoce, chair très fine.

Prolifique de Bresse, un peu rosée, produits abondants, précoce, chair très fine.

JAUNES LONGUES Lisses. *Marjolain Tédard*, productive hâtive, chair jaune, très fine, féculé.

Quarantaine de Noisy, demi-hâtive, se conserve bien. — *Princesse*, plus ferme que farineuse. — *Lapstone*, grande perfection de forme, ronde aplatie, variété de demi-saison, tubercules nombreux. — *Royale*, précoce, production considérable. — *Victor*, très précoce. — *J. Rigault*, hâtive, assez productive.

ROUGES RONDES. — *Grampion et truffe d'août*.

ROUGES LONGUES. *Kidney rouge hâtive*, *Rouge de Hollande*. — *Rosée de Conflans*, productive et de bonne conservation, tardive chair jaune. — *Pousse-début*, plus lisse que la vitelotte et aussi farineuse.

On a la regrettable habitude, dans plusieurs régions, de brûler les fanes de pommes de terre, sacrifiant ainsi l'azote et les matières organiques qui font de ces débris un excellent engrais.

Il vaut beaucoup mieux, dit l'Agriculture pratique, les mêler au fumier de ferme, soit directement, soit en les faisant passer d'abord sous les animaux. On peut encore en former un compost, en disposant, par couches successives, des fanes, de la terre et des morceaux de chaux vive; cette dernière, par son foisonnement et son alcalinité, décompose la masse, dans laquelle on pratique plusieurs recoupages pour rendre le mélange plus intime et faciliter l'accès de l'air; on maintient l'humidité du tas par des arroses à l'eau, à défaut de purin, et, au printemps suivant on a obtenu à peu de frais un excellent engrais qui s'emploie comme le fumier de ferme.

Avis aux voleurs. — Les voleurs sont avertis qu'ils pourront sans crainte, le premier mai, livrer à leurs exploits dans tous les cantons de l'arrondissement.

Les gendarmes de notre région seront tous à Roanne ce jour-là pour surveiller les honnêtes gens.

A bon entendeur salut !

Dans la rue. — Le nommé Jeune Benoît, propriétaire, à Villerey, a déposé au bureau de police un livret de la caisse d'épargne de Roanne, renfermant un billet de banque de 50 francs, qu'il a trouvé rue Brisson, près de la place St-Louis. Ce livret a été remis à sa propriétaire, M^{lle} Claudine Molette, couturière, rue St-Clair, 11.

M. Devaux, jeune, marchand de bestiaux, à St-Pierre-Laval (Allier), a perdu mardi dernier, un porc, pouvant peser environ 20 kilos, d'une valeur de 30 francs.

M^{me} Cognard, demeurant rue des Bourrasnières, n° 5, a perdu sur la place du Marché, un portemonnaie en cuir rouge, contenant la somme de 24 francs.

--- M. Galopin, propriétaire à Ouches, a trouvé sur la route de St-Alban à Roanne, une canne, avec pommeau d'argent qu'il tient à la disposition du propriétaire.

Contraventions. — Contravention a été dressée contre le sieur Michalet Auguste, âgé de 33 ans, mécanicien, demeurant rue du Gaz, 7, pour violences légères, envers le sieur Etiax Claudius, cartonier, demeurant rue St-Jean, 16.

--- La veuve Bayon, une pauvre vieille femme de 70 ans, mendiant, sans domicile fixe, a été mise au violon, sous l'inculpation d'ivresse manifeste. Contravention lui a été dressée.

Accident. — Jeudi, vers 8 heures du matin, le nommé Plasse, chiffonnier, demeurant chez sa mère, rue Madeleine, pris d'une attaque d'épilepsie, est tombé rue de Clermont, en face du numéro 6. Il a été relevé par le nommé Barraud, boucher, rue de Clermont. Dans sa chute, ce malheureux s'est fait une forte contusion au front.

Arrestation. — Le nommé Duvernoy Philippe, âgé de 46 ans, marinier, sans domicile fixe, a été arrêté sous l'inculpation de vol de charbon, au préjudice de M. Peillon, quai du Bassin, et coups et blessures envers la femme Boetsch, marinière sur le canal.

Vol. — Un vol de 65 francs a été commis au préjudice des époux Dérive, mariniers sur le Canal, par un auteur resté inconnu. Procès-verbal a été dressé à ce sujet au commissariat.

Drôle de métier. — On ne savait pas encore qu'il existait une profession de chasseur de serpents à sonnettes. Le *Journal des Voyages* nous l'apprend.

Nous lisons en effet les lignes suivantes dans de ses derniers numéros :

« Isaac Davis, de North Bolton, aux Etats-Unis, est probablement le seul unique mortel qui exerce la profession de chercheur de serpents à sonnettes. Les 300 ajoutés dernièrement à sa liste complètent les dix-sept centaines que, depuis quatre ans, il a présentées pour la prime de 1 fr. 25 par tête de crotal, sans préjudice d'un traitement fixe de 500 francs pour deux saisons d'un mois chacune qu'il passe à élucider les alentours de l'agence, une petite ville d'été. Ces travaux lui laissent de nombreux loisirs, car 150 de ses victimes du dernier automne, il les a capturés en 3 jours, 75 le premier, 45 le second, et 30 le troisième, dans un delours repaires, découvert par lui sur une montagne, à l'est de la pointe Sabbath-Day.

« Davis se plaint d'avoir perdu pas mal d'argent, durant sa première année de chasse, quand il ignorait encore la valeur marchande de son gibier. Mieux avisé, il en vend aujourd'hui les paux de 1 fr. 25 à 10 francs chacune, pour ceintures, pantalons, porte-monnaie : les « sonnettes », qui se montent en broches épingles, pendants d'oreilles, lui sont payées de 1 fr. 25 à 5 fr. le fil. L'huile vaut 1 fr. 25 les 30 grammes, quantité que fournit un serpent en bon point. Notre homme part en guerre en octobre où les crotales regagnent leur gîte pour l'hiver, et au printemps, quand leur long-sommeil a fini. Ils sortent alors, noués, enchevêtrés par groupes de 3 ou 4 à 15 individus, s'étendant au soleil jusqu'à ce qu'ils aient recouvré leur énergie, et s'éloignent ensuite par couples pour leur voyage de noces. A l'automne, ils reviennent, avec leur famille sans doute, car les adultes sont escortés de 15 à 20 jeunes, longs de 35 centimètres ou plus.

Davis en fournit de vivants aux jardins zoologiques et aux ménageries; lui-même exhibe dans les foires; bref le revenu qu'il en tire lui permet de passer son hiver à lire ou à charpenter à loisir. Les serpents, dit-il, commencent à se faire rares de « son côté du lac » et il voit le moment où il les aura tous exterminés. Il ne se dissimule point, du reste, les dangers auxquels il s'expose, et ajoute froidement qu'un jour ou l'autre quelque vilaine morsure lui fera son affaire, si par malheur elle atteint un gros vaisseau.

Ne croyez pas que je veuille vous raconter toutes les scènes de mon petit voyage d'agrément. Oh non ! Ce serait trop long, et je puis bien le dire, peut-être fort peu intéressant pour la plupart d'entre vous.

Seulement vous me permettrez bien de dire quelques mots sur ma petite promenade à St-Germain-Laval, car, mes amis, je suis allé à St-Germain-Laval !

Il est bien permis de vagabonder un peu, d'aller prendre loin des soucis quelques heures de loisir et de cueillir au milieu des jardins qui reverdisent les premiers bouquets de lilas !

J'aime la nature qui se fait belle et qui prend ses couleurs; j'aime les chemins ombragés où l'on admire les chemins ombragés et les gais ruisseaux à l'eau claire et limpide qui, sous une voûte de feuillage, coule en jetant à tous les échos des sons argentins !

St-Germain-Laval, perché sur un mamelon assez élevé, est bien le lieu champêtre qui réalise mon désir et mon rêve.

Aussi suis-je heureux d'avoir accepté la gracieuse invitation d'un hôte aimable et trouvé l'accueil sympathique d'une charmante hôtesse. Je ne saurais donc trop les remercier de m'avoir procuré une promenade aussi agréable.

En suivant la route de Roanne à Saint-Germain-Laval, trajet qui demande trois heures de marche au meilleur cheval, nous avons pu nous rendre compte de la nécessité du chemin de fer départemental. C'est toujours une constatation utile que nous aurons faite nous-même.

Ce chemin de fer est non seulement nécessaire pour franchir plus rapidement la distance qui existe entre St-Germain et Roanne, mais il servira en outre à relier notre ville à Boën et à desservir toute cette partie de la plaine du Forez.

Le chemin de fer permettra l'exploitation des anthracites de Southernon, d'Amions, de Bully, de Dancé et l'exploitation des argiles réfractaires de Dancé, d'Amions et de St-Paul-de-Vezelin.

Avec ce chemin de fer, il sera possible d'échanger plus facilement nos produits, comme la chaux de Roanne, par exemple, avec ceux de cette région, tels que les vins, les céréales, les bois, qui sont en abondance dans ce jardin de la plaine du Forez.

Comme nous ne voulons pas avoir l'air de défendre une cause gagnée, nous ne parlerons pas davantage de ce chemin de fer qui sans doute se fera bientôt.

Avant de terminer ce petit article, revenons un instant à St-Germain.

Vous n'ignorez peut-être pas que St-Germain est une petite ville très ancienne. Elle a été fortifiée. Il reste encore quelques vieilles murailles.

Nous avons vu la rue du Baron des Adrets et nous avons passé dans l'étroite ruelle ainsi dénommée, où ont passé le farouche protestant et ses nombreux soldats non moins farouches.

Sur un petit plateau, St-Germain est entouré de montagnes.

D'un côté seulement, s'étend au loin, dans un vaste horizon, l'immense plaine du Forez.

A ses pieds, coule lentement la paisible rivière d'Aix, très poissonneuse, et très riche en truites succulentes.

Rien n'est plus beau que la riantة vallée de Baffie où se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-Laval. Vous allez connaître la légende de cette chapelle.

Dans tout le pays se trouvait une couche épaisse de neige. Un beau matin on trouve au milieu d'un champ une vierge noire. Tout autour de cette vierge, la neige avait disparu.

C'est, paraît-il, pour conserver un tel souvenir que cette chapelle a été construite.

Mince de légende !

Saint-Germain est très démocratique. C'est avant tout un milieu républicain avancé, quoique la municipalité soit momentanément tombée entre les mains d'un réactionnaire.

Le papa Sandillon que tout le monde connaît là-bas, nous a souvent parlé de ses luttes de 1848 et de 1852, qu'il a soutenues contre les partisans de la réaction et de l'empire.

Nous y avons quelques bons et dévoués coreligionnaires, comme les citoyens Lièvre, Bouvier, Palais, et il n'y a pas encore bien longtemps, c'était un de nos bons amis, M. Périer, radical-socialiste, qui était maire de cette charmante localité.

Mais arrêtons-nous-là. Quittons pour aujourd'hui Saint-Germain, en nous souhaitant le plaisir d'y revenir passer une aussi douce journée de beau temps.

Ne croyez pas que je veuille vous raconter toutes les scènes de mon petit voyage d'agrément. Oh non ! Ce serait trop long, et je puis bien le dire, peut-être fort peu intéressant pour la plupart d'entre vous.

Seulement vous me permettrez bien de dire quelques mots sur ma petite promenade à St-Germain-Laval, car, mes amis, je suis allé à St-Germain-Laval !

Il est bien permis de vagabonder un peu, d'aller prendre loin des soucis quelques heures de loisir et de cueillir au milieu des jardins qui reverdisent les premiers bouquets de lilas !

J'aime la nature qui se fait belle et qui prend ses couleurs; j'aime les chemins ombragés où l'on admire les chemins ombragés et les gais ruisseaux à l'eau claire et limpide qui, sous une voûte de feuillage, coule en jetant à tous les échos des sons argentins !

St-Germain-Laval, perché sur un mamelon assez élevé, est bien le lieu champêtre qui réalise mon désir et mon rêve.

Aussi suis-je heureux d'avoir accepté la gracieuse invitation d'un hôte aimable et trouvé l'accueil sympathique d'une charmante hôtesse. Je ne saurais donc trop les remercier de m'avoir procuré une promenade aussi agréable.

En suivant la route de Roanne à Saint-Germain-Laval, trajet qui demande trois heures de marche au meilleur cheval, nous avons pu nous rendre compte de la nécessité du chemin de fer départemental. C'est toujours une constatation utile que nous aurons faite nous-même.

Ce chemin de fer est non seulement nécessaire pour franchir plus rapidement la distance qui existe entre St-Germain et Roanne, mais il servira en outre à relier notre ville à Boën et à desservir toute cette partie de la plaine du Forez.

Le chemin de fer permettra l'exploitation des anthracites de Southernon, d'Amions, de Bully, de Dancé et l'exploitation des argiles réfractaires de Dancé, d'Amions et de St-Paul-de-Vezelin.

Avec ce chemin de fer, il sera possible d'échanger plus facilement nos produits, comme la chaux de Roanne, par exemple, avec ceux de cette région, tels que les vins, les céréales, les bois, qui sont en abondance dans ce jardin de la plaine du Forez.

Comme nous ne voulons pas avoir l'air de défendre une cause gagnée, nous ne parlerons pas davantage de ce chemin de fer qui sans doute se fera bientôt.

Avant de terminer ce petit article, revenons un instant à St-Germain.

Vous n'ignorez peut-être pas que St-Germain est une petite ville très ancienne. Elle a été fortifiée. Il reste encore quelques vieilles murailles.

Nous avons vu la rue du Baron des Adrets et nous avons passé dans l'étroite ruelle ainsi dénommée, où ont passé le farouche protestant et ses nombreux soldats non moins farouches.

Sur un petit plateau, St-Germain est entouré de montagnes.

D'un côté seulement, s'étend au loin, dans un vaste horizon, l'immense plaine du Forez.

A ses pieds, coule lentement la paisible rivière d'Aix, très poissonneuse, et très riche en truites succulentes.

Rien n'est plus beau que la riantة vallée de Baffie où se trouve la chapelle de Notre-Dame-de-Laval. Vous allez connaître la légende de cette chapelle.

Dans tout le pays se trouvait une couche épaisse de neige. Un beau matin on trouve au milieu d'un champ une vierge noire. Tout autour de cette vierge, la neige avait disparu.

C'est, paraît-il, pour conserver un tel souvenir que cette chapelle a été construite.

Mince de légende !

Saint-Germain est très démocratique. C'est avant tout un milieu républicain avancé, quoique la municipalité soit momentanément tombée entre les mains d'un réactionnaire.

Le papa Sandillon que tout le monde connaît là-bas, nous a souvent parlé de ses luttes de 1848 et de 1852, qu'il a soutenues contre les partisans de la réaction et de l'empire.

Nous y avons quelques bons et dévoués coreligionnaires, comme les citoyens Lièvre, Bouvier, Palais, et il n'y a pas encore bien longtemps, c'était un de nos bons amis, M. Périer, radical-socialiste, qui était maire de cette charmante localité.

Mais arrêtons-nous-là. Quittons pour aujourd'hui Saint-Germain, en nous souhaitant le plaisir d'y revenir passer une aussi douce journée de beau temps.

Mince de légende !

Saint-Germain est très démocratique. C'est avant tout un milieu républicain avancé, quoique la municipalité soit momentanément tombée entre les mains d'un réactionnaire.

Le papa Sandillon que tout le monde connaît là-bas, nous a souvent parlé de ses luttes de 1848 et de 1852, qu'il a soutenues contre les partisans de la réaction et de l'empire.

Nous y avons quelques bons et dévoués coreligionnaires, comme les citoyens Lièvre, Bouvier, Palais, et il n'y a pas encore bien longtemps, c'était un de nos bons amis, M. Périer, radical-socialiste, qui était maire de cette charmante localité.

Mais arrêtons-nous-là. Quittons pour aujourd'hui Saint-Germain, en nous souhaitant le plaisir d'y revenir passer une aussi douce journée de beau temps.

Mince de légende !

Saint-Germain est très démocratique. C'est avant tout un milieu républicain avancé, quoique la municipalité soit momentanément tombée entre les mains d'un réactionnaire.

Le papa Sandillon que tout le monde connaît là-bas, nous a souvent parlé de ses luttes de 1848 et de 1852, qu'il a soutenues contre les partisans de la réaction et de l'empire.

Nous y avons quelques bons et dévoués coreligionnaires, comme les citoyens Lièvre, Bouvier, Palais, et il n'y a pas encore bien longtemps, c'était un de nos bons amis, M. Périer, radical-socialiste, qui était maire de cette charmante localité.

Mais arrêtons-nous-là. Quittons pour aujourd'hui Saint-Germain, en nous souhaitant le plaisir d'y revenir passer une aussi douce journée de beau temps.

Mince de légende !

Saint-Germain est très démocratique. C'est avant tout un milieu républicain avancé, quoique la municipalité soit momentanément tombée entre les mains d'un réactionnaire.

Le papa Sandillon que tout le monde connaît là-bas, nous a souvent parlé de ses luttes de 1848 et de 1852, qu'il a soutenues contre les partisans de la réaction et de l'empire.

Mot de la fin. — Le comble de l'usure : Réclamer vingt pour cent pour prêter l'oreille.

QUESTIONS AGRICOLES

Destruction de certains insectes nuisibles à l'agriculture

PARASITES ANIMAUX

Altise. — On prend en très grand nombre les altises de la vigne, en secouant de bon matin, à la rosée, les branches de l'arbuste au-dessus d'une planchette goudronnée sur laquelle les insectes se collent en tombant; au bout des lignes on raccle la planchette, et l'on y met, avant de recommencer la chasse, une nouvelle couche de goudron.

Pour préserver les plantes potagères des altises, on sème à la volée sur le terrain où elles sont plantées, à raison de 500 à 600 kilos à l'hectare, un mélange de : terre fine sèche ou sable 75 kilos; naphtaline 25 kilos.

Chenille. — L'hiver est la meilleure époque pour les détruire : on enlève des arbres et des haies avoisinantes, les bourses cotonneuses et les feuilles crispées dans lesquelles sont rassemblées les chenilles et on les brûle. Pour les chenilles du pin maritime, il suffit de faire pénétrer dans les grosses bourses qui les renferment, deux ou trois gouttes d'huile grasse à brûler.

Lorsque les chenilles sont répandues sur les arbres, on en tue un très grand nombre, en les aspergeant au pulvérisateur, avec la préparation suivante : savon noir 2 kilos; carbonate de soude 1 kilo; pétrole 1 litre; eau 100 litres.

On dissout à chaud le savon et le carbonate dans une dizaine de litres d'eau; après refroidissement on ajoute peu à peu, en remuant bien, le pétrole, puis de l'eau jusqu'à ce qu'on ait un hectolitre de liquide.

(A suivre).

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

Faillite LOIRE fils

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 17 avril 1890.

M. B. Vaudable, comptable à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite du sieur Loire fils, maître d'hôtel à Busières.

MM. les créanciers sont avertis ; 1° qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoirs, au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2° Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier qu'en vertu d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art 503 du code de commerce ;

3° Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 9 mai à 10 heures du matin.

4° Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

Faillite Veuve ROLLIN

MM. les créanciers de la faillite de la dame Veuve Rollin, fte de lainages à Roanne, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 24 avril à 11 heures du matin, à l'effet de donner leur avis sur une question de rachat de contrat assurance « Vie ».

Roanne, le 19 avril 1890,

Le Greffier :

J. GONINARD.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE 6

Etude de M^e Marc Verrière, licencié en droit, avoué à Roanne (Loire), place St-Etienne.

VENTE JUDICIAIRE

D'UNE

BELLE MAISON

Avec dépôts, Cour et Jardin

Servant à l'exploitation du commerce de Mercerie en gros, Cruzille et Dubost.

Mise à prix, vingt mille francs, ci. 20,000 fr.

Cette maison dépend de la succession bénéficiaire de M. Benoit Cruzille, deson vivant, mercier en gros, domicilié à Roanne, où il est décédé.

ADJUDICATION fixée au Mardi 29 Avril 1890

à 9 heures du matin,

En l'audience des criées du tribunal civil de Roanne.

Pardevant M. Carbonnel, juge-commissaire.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e VERRIÈRE, avoué poursuivant.

Pour extrait,

Signé : VERRIÈRE.

POSTICHES, PARFUMERIE**CHASSIN**

COIFFEUR

71 rue Ste-Elisabeth, 71.

ROANNE

BONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des LEÇONS DE DANSES à domicile ou dans une salle spéciale. Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

Etude de M^e HELLE, notaire à Roanne

Commune de Briennon

A Vendre de Gré à Gré

En Bloc ou en Détail UN

BON DOMAINE

Sis au lieu dit. Les communes avec bâtiments, et de la contenance d'environ 26 hectares, dont 8 hectares en pré, le surplus en terre. Le tout d'un seul tenant compris entre la rivière La Tessonne et le chemin tendant de la grand'route de la Bénisson-Dieu à celle de Roanne à Melay.

Jouissance au 11 novembre 1890

Facilité de paiement.

Pour visiter et traiter s'adresser sur les lieux aux propriétaires, M. et Mme Péguet-Rouillet ou audit.

M^e HELLE, Notaire.

AVIS

La Société l'Union des Jardiniers prévient les propriétaires, que l'extraction des fosses à vidanges fonctionne à partir de mardi 15 courant. Les propriétaires qui veulent faire vider leurs fosses, sont priés d'aller faire leur déclaration au bureau de police.

NOTA. — Prière de ne pas confondre les deux sociétés fonctionnant, en faisant sa déclaration et de demander le registre de la Société nouvelle de l'Union des Jardiniers et des Propriétaires.

Le Président,

TRICHARD.

IMPRIMERIE J. DUMAS

Impressions Commerciale et Administrative

IMPRIMÉS POUR SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

MANDATS

Factures, Têtes de Lettres, Enveloppes

CRÈME PERROT**EMBELLISSEMENT IMMÉDIAT**

La Crème Végétale Perrot est d'une action salutaire et bienfaisante sur la peau, qu'elle rend plus blanche, plus souple, plus diaphane, et lui donne de la fraîcheur. Elle est hygiénique, adhérente, invisible et rafraîchissante. Fait disparaître les rides, le hâle du teint et les taches de rousseur. Elle est de toute innocuité pour le tissu dermal.

La Crème Végétale Perrot s'emploie avec avantage et de préférence à tous les produits similaires, par sa parfaite adhérence elle ne laisse aucune trace (par contact) sur les voilettes, rubans et autres objets de toilette.

Crème blanche ou rose pour Blonde et bistré pour Brune.

Prix du flacon : 3 fr. — Envoi franco contre mandat ou timbre-poste.

PERROT & Co, 3, Rue du Helder, Paris

Seul dépositaire à Roanne : Grand Bazar du Siècle, rue de la Sous-Préfecture, 5

A LOUER UN BEAU MAGASIN

ARRIÈRE-MAGASIN, LOGEMENT ET

DEPENDANCES

MAISON AUBOYER

Place de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au Grand Bazar Parisien.

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA**JOURDIER - THIBOULET**

près le Théâtre municipal

SERVICE A LA CARTE

Choucroute — Escargots — Jambons
Roti — Assorti — Conserves
Homard — Huitres d'Arcachon — Gibier

tous les jours.

VIN DE LA COTE 1^{re} CHOIX

LIQUEURS DE MARQUE

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN

FONDS ET MATÉRIEL

de Café-Bal

Connu sous le nom de

GRANDE SALLE DE VENISE

Conditions avantageuses

S'y adresser.

A Louer

Sur la route de Villereest, près Roanne

5 PIÈCES

MEUBLÉES ou non MEUBLÉES

Avec le droit de Promenade dans le clos

S'adresser à M^{me} V^e BERNARD, horticulteur, rue Nationale, à Roanne.

Cabinet Dentaire

D^e 1^{er}

ORDRE

RUE Ste-Elisabeth 76, ROANNE

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardiens du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCUEILS SAPIN, CHÈNE
ZINC, PLOMB CAPITONNÉ
ET FRETTE POUR TRANSPORT SELON LES
PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL
IMMORTELLES, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS
ENTRETIEN DES TOMBS

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

CAFÉ-RESTAURANT**RAMBERT**

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCRROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant : DELORME.

AVIS

MM. Les propriétaires sont prévenus qu'à partir de ce jour, MM. ROBIN, CROS & C^{ie} entrepreneurs des boues et vidanges de la Ville de Roanne, feront l'extraction des fosses d'aisance à 0 fr. 75 centimes le mètre cube.

MACHINES A COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE,
VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN,
POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

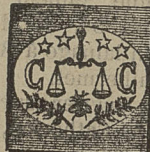
Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

ORFEVREURIE CHRISTOFLE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

DEUX**GRANDS PRIX**

LA MARQUE DE FABRIQUE



en toutes lettres

Seules garanties pour l'Acheteur.

Sans nous préoccuper de la concurrence de prix qui ne peut nous être faite qu'au détriment de la qualité, nous avons constamment maintenu la perfection de nos produits et sommes restés fidèles au principe qui a fait notre succès :

Donner le meilleur produit au plus bas prix possible.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de l'acheteur, nous avons maintenu également :

l'unité de qualité, celle que notre expérience d'une industrie que nous avons créée il y a quarante ans, nous a démontrée nécessaire et suffisante.

La seule garantie pour l'acheteur est de n'accepter comme sortant de notre Maison que les objets portant la marque de fabrique ci-contre et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

CHARCUTERIE

M. GROSSELIN a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de rouvrir un fonds de Charcuterie et de Boucherie. Viandes de premières qualités à prix réduits. — 25, Rue Poisson.

AVIS

M^{me} HERMANN, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir un grand

CAFÉ-RESTAURANT

Genre DUVAL

80, rue St-Jean, 80

Maison Lenoir

Dîners à la Carte et à Prix Fixe

Dîners sur commande.

On porte à domicile

Fable d'Hôtes à 1 fr. 50, à midi et à 7 heures

Choucroute, Jambon fumé,

Saucisses, Cervelas,

Escargots de Bourgogne

tous les jours et à toute heure

Arrivage d'Huitres tous les jours

Consommations de 1^{er} choix

Cuisine Bourgeoise

On prend des pensionnaires

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Maison recommandée à

MM. les Voyageurs de commerce

PRIX FIXE

COMPLET nouveauté. 19 f.

COMPLET dernier genre 25 f.

COMPLET tout laine... 30 f.

COMPLET façonné noir..... 35 f.

PANTALON nouveauté..... 4 f. 95

PANTALON anglais.... 8 f.

PANTALON riche 12, 15, 18 f.

On donne des morceaux pareils au Vêtement

ROANNE

A la Belle Fermière

M. CHANUDET

En face l'Hôtel-de-Ville

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS & SUR MESURE

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

DRAPERIE FRANÇAISE & ANGLAISE

Haute Nouveauté

VÊTEMENTS DE TRAVAIL EN TOILE ET EN VELOURS, COTTES, CHEMISES, CORSAGES NOIRS OU BLEUS

VÊTEMENTS 1^{re} COMMUNION DEPUIS 17 FR.

MAISON DE CONFIANCE

ROANNE

PRIX FIXE

COSTUME Enfants..... 4 f.

COSTUME faux gilet... 10 f.

COSTUME blouse.... 12 f.

COSTUME jersey.... 15 f.

Tout achat fait à la Maison qui laisserait le moindre regret peut être échangé sans difficulté.

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.
Roanne, le 1890

1890

Le Maire,

Le Gérant : DELORME.